

La VAE une formation de choix

Dans le cadre de la mise en place de formations destinées aux salariés de la branche, la CPNEFP a démarré en 2009 une série d'entretiens avec différents acteurs de la formation professionnelle.

La Guyane est la première région à avoir été démarchée dans le cadre de cette mission. C'est ainsi que les délégués venus de métropole ont pu se rendre compte de visu des moyens dont dispose le GRETA de Guyane pour superviser la formation Initiale, etc).

En attendant la validation et la mise en place progressive de tous les programmes de formation, nous vous invitons à visiter le site du GRETA Guyane pour prendre connaissance des mesures d'accompagnements relatives à la Validation des Acquis et **É**xpériences.



Le défrichage a commencé

La délégation de l'APGTP est arrivée en Guyane le samedi 14 novembre pour nouer les premiers contacts avec les géomètres, topographes et photogrammètres locaux. Après une journée d'acclimatation à l'ambiance tropicale (35° et 90 % d'humidité), les choses sérieuses ont commencées dès lundi matin aux aurores.

A 7 heures tapantes, l'ensemble des personnels des cabinets SERG et SIAGE essayait les plâtres en étant les premiers salariés à accueillir la délégation menée par Sébastien Chatain (APGTP) entouré de Jean-Paul Fourgeaud (CSNGT), Serge Ballot (CFE-CGC), Gilles Messiez-Poche (UNGE), Sébastien Girault (CFDT) et Stéphane Calmard (CGT). Une rencontre fructueuse en termes d'échanges d'informations qui s'est également révélée très positive sur le plan relationnel, les collègues guyanais ayant manifesté leur satisfaction de voir des métropolitains leur témoigner autant d'intérêt et d'attention.



Confortée ainsi dans sa démarche, la délégation n'en était que plus motivée pour aller à la rencontre de la députée Chantal Berthelot programmée dans la foulée. Là encore, un accueil plein d'intérêt qui se solda de surcroît par une série d'informations inédites à propos, entre autres, de l'avenir de certains métiers la région. br /> Avec un taux de fertilité largement supérieur aux autres régions françaises (3,8 contre 2,02 *source:INSEE*), la population guyanaise devrait doubler d'ici 2020. Ce qui est une très bonne nouvelle lorsqu'on prépare l'avenir d'une profession ou la mise en place de formations dans les écoles à l'attention des plus jeunes.

En marge de ce déplacement, il faut aussi saluer l'immense travail de préparation mené par le président de la Commission Régionale Guyane Bertrand Corson. Sa connaissance du terrain et des moeurs locales ont considérablement facilités les rencontres. Et ce qui ne gêne rien, la qualité des interlocuteurs semble faire l'unanimité auprès des délégués.



Du 16 au 20 novembre, l'APGTP en Guyane

Du 16 au 20 novembre, les délégués de l'association paritaire des géomètres, topographes, photogrammètres sont en Guyane pour rencontrer leurs homologues locaux afin de mettre en place une offre de formation professionnelle ainsi qu'une série de mesures en faveur des salariés de la branche.

Les temps forts

- Rencontre en délégation paritaire de l'ensemble des employeurs et salariés de Guyane pour faire le point sur l'offre de formation. Selon le cas, ces offres pourront être assurées sur place ou par vidéoconférence (investissements de 45 K€).
- Signature d'une convention avec la Mutuelle Inter Professionnelle.
- Tables rondes sur le fonctionnement des commissions et projets décidés dans la branche (GPEC, Audit formation et labellisation, action sociale, sécurité etc...).

Emploi du temps

- Lundi 16 matin : Rencontre avec les Cabinets SIAGE et SERG
- Lundi 16 matin : Rencontre avec Madame la Députée Chantal BERTHELOT
- Lundi 16 midi : Rencontre avec les organismes de formation AFPA et GRETA et Monsieur le Délégué Académique.
- Lundi 16 après midi : Rencontre avec le Directeur de l'AGEFOS PME (organisme collecteur de la formation professionnelle).
- Mardi 17 matin : Rencontre avec le Cabinet WEBER.
- Mardi 17 après midi : Visite des plateaux techniques des organismes de formation.
- Mercredi 18 midi : Rencontre avec la représentante de la Mutuelle Inter Professionnelle.
- Mercredi 18 après midi : rencontre avec les Cabinets SATTAS et AGTL.
- Jeudi 19 après midi: Rencontre avec le Directeur du Travail.
- Vendredi 20 après midi : Rencontre avec les Cabinets EXE et GTL

Le Guyane compte aujourd'hui une dizaine de structures employant environ 80 salariés. A titre de comparaison la région Champagne-Ardenne ne compte que 2 cabinets de géomètres-experts.

L'APGTP entend fortement inciter à la formation professionnelle, aussi bien auprès des jeunes en recherche d'emploi, que des salariés souhaitant évoluer dans leur carrière. Cette action vise une amélioration significative de l'employabilité des salariés, et donc, la possibilité de répondre à des appels d'offre à plus hautes valeurs ajoutées.

Ateliers GPEC - Paris, octobre 2009



Pour la deuxième fois depuis sa création en 2006, l'APGTP réunissait les 21 et 22 octobre à Paris une cinquantaine de représentants de la filière des géomètres-experts, topographes et photogrammètres. [Lire la suite...](#)

Les Ateliers en images

- [Audience](#)
- [Ateliers](#)
- [Conversations](#)
- [Portraits](#)

Mise en place d'un référentiel des compétences dans la branche

La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) finalise en ce moment les travaux de mise en place en matière de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) menés depuis le début de l'année: grille des classifications, formation Continue, évolution des salaires, etc...

Que signifie GPEC ?

Le terme anglais pour la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences est "*manpower planning or workforce planning*". On pourra se référer aux ouvrages de ressources humaines pour de plus amples informations.

La G.P.E.C. est composée par l'ensemble des démarches, procédures et méthodes ayant pour objectif de décrire et d'analyser les divers avènements possibles de l'entreprise en vue d'éclairer, d'analyser et d'anticiper les décisions concernant les ressources humaines.

- Une meilleure anticipation de l'adaptation des compétences aux emplois.
- Une meilleure maîtrise des conséquences des changements technologiques et économiques.
- Une meilleure synthèse entre facteurs de compétitivité, organisation qualifiante et développement des compétences des salariés.
- Une meilleure gestion des carrières.
- Une réduction des risques et des coûts liés aux déséquilibres.
- Des meilleures sélections et programmations des actions d'ajustement nécessaire.

Diagnostic de l'existant, des pré-requis ou fondamentaux

Identification des scénarios d'évolution des métiers et des compétences à partir des facteurs d'impact.

Etat des lieux quantitatif et qualitatif de la structure actuelle des métiers (activités et charge) et des compétences (nature, nombre et niveaux) en identifiant les points faibles, les points forts et les facteurs de risque.

Identification de la structure cible des métiers (activité et charge) et des compétences (nature, nombre et niveau).

Elaboration d'un plan de professionnalisation avec des plans pour chaque service, métier par métier à partir de l'analyse des écarts.

Scénarios de reconversion: cibles de professionnalisation et passerelles de compétences.

ARTICLE 12.2 – COMMISSION PARITAIRE NATIONALE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE (CPNEFP)

12.2.1 – MISSIONS ET COMPOSITION

12.2.1.1. MISSIONS

La commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle a notamment pour objet, d'analyser la situation économique et celle de l'emploi dans la profession et de définir une politique de formation.

Elle a pour rôle d'étudier les besoins de la branche, et en particulier de :

- Participer à l'étude des moyens de formation et de perfectionnement professionnels existants pour les différents niveaux de qualification, notamment les CQP, le plan de formation prioritaire, etc ...
- Rechercher avec les pouvoirs publics et les organismes intéressés, les mesures propres à assurer la pleine utilisation, l'adaptation et le développement de ces moyens ;
- Formuler à cet effet toutes observations et propositions utiles et notamment de préciser, en liaison avec les organismes agréés de formation, les critères de qualité et de suivi des actions de formation ;
- Permettre l'information réciproque des organisations signataires sur la situation de l'emploi dans leur ressort professionnel et territorial ;
- Etudier la situation de l'emploi, son évolution au cours des mois précédents et son évolution prévisible, notamment au regard des évolutions économiques sociales et technologiques ;
- Procéder ou faire procéder à toutes études permettant une meilleure connaissance des réalités de l'emploi et notamment d'être organisme prescripteur des activités de l'observatoire des métiers.

Dans le cadre de sa mission, la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) procède périodiquement à l'examen :

- de l'évolution des diplômes et titres définis par les instances relevant des ministères concernés et notamment le ministère de l'éducation nationale et le ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle;
- du bilan de l'ouverture ou de la fermeture des sections d'enseignement technologique et professionnel et des sections de formation complémentaire, en concertation avec l'échelon régional ;
- des informations sur les activités de formation professionnelle continue (contenus, objectifs, validation) menés dans la profession.

Elle est chargée des relations avec l'OPCA-PL dont elle est l'interlocuteur représentatif de la profession. Elle négociera avec lui la prise en compte des salaires des stagiaires.

Afin de l'aider dans ses travaux, il est instauré au niveau régional ou inter régional, des commissions paritaires destinées notamment à faire remonter l'information. Ces commissions examineront notamment les raisons pouvant conduire à différer ou refuser un stage selon les modalités à définir dans le règlement intérieur de la commission paritaire nationale de l'emploi. En cas de non fonctionnement des dites commissions, la commission nationale se substituera à celles-ci.

12.2.1.2. COMPOSITION

La commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle est composée de:

- Collège employeur : 5 représentants maximum à répartir entre les organisations syndicales d'employeurs représentatives au plan national,
- Collège salarié : 5 représentants désignés à raison de 1 membre pour chaque organisation syndicale de salariés représentative au plan national.

Chaque représentant employeur ou salarié doit pouvoir justifier de la validité de son mandat lors de ces réunions.

12.2.3. - FONCTIONNEMENT

Réunions, siège et présidence

La commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle se réunit au moins trois fois par an pour débattre des thèmes dont elle est chargée. Elle élit en son sein une présidence composée d'un président et d'un vice-président.

- Lorsque le Président appartient au collège employeur, le Vice-Président appartient au collège salarié et alternativement tous les deux ans.
- La durée des mandats est fixée à deux ans.
- Le secrétariat est assuré par le secrétariat du paritarisme de l'Association paritaire.

Fonctions de la présidence

La présidence a pour fonction de coordonner et d'animer l'activité de la commission paritaire nationale, de convoquer par l'intermédiaire du secrétariat du paritarisme, les organisations syndicales aux réunions par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout moyen adapté dans un délai de 15 jours avant la date de celle-ci en y joignant les dossiers nécessaires, et de rédiger un relevé de conclusions de chaque séance.